



Les soins dentaires en CHSLD

Ce que vous devez savoir

Ce que le CHSLD offre déjà

Certains soins dentaires sont offerts directement à la chambre du résident avec le Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD (PQSBHB).

Voici ce qui est prévu :

- Une évaluation de la bouche à l'arrivée au CHSLD et annuellement par une infirmière
- Des soins d'hygiène de la bouche chaque jour
- Des soins de prévention en fonction des besoins par l'hygiéniste dentaire (détartrage, fluor, nettoyage des prothèses)
- Une visite annuelle du dentiste
- Des services de denturologie au besoin

Les coûts :

Le CHSLD couvre jusqu'à 1 000 \$ par année pour les soins dentaires et les prothèses. Si les soins coûtent plus cher, une partie peut être couverte selon la situation financière du résident. L'équipe peut vous expliquer comment cela fonctionne.

Important !

Ce n'est pas un service d'urgence. Les soins sont planifiés à l'avance selon l'état du résident.

Le régime fédéral de soins dentaires (Sun Life)

Il existe aussi une aide financière du gouvernement fédéral. Elle s'appelle le Régime canadien de soins dentaires (RCSD). Cette aide permet de payer une partie des soins chez un dentiste à l'extérieur du CHSLD.

Ce que vous devez savoir :

- Le résident doit être admissible selon son revenu.
- Il faut s'inscrire auprès de l'assureur Sun Life et faire une nouvelle demande à chaque année.
- Le CHSLD ne s'occupe pas de ces soins. C'est le résident et la famille qui organise le transport et les rendez-vous chez le dentiste.
- Cette aide peut s'ajouter aux soins déjà offerts au CHSLD

Pour trouver un dentiste participant, utilisez [l'outil de recherche sur le site de Sun Life](#).

Des questions ?

Parlez-en à l'infirmière ou à l'équipe de soins

En résumé

	Soins au CHSLD	Aide fédérale (Sun Life)
Où ?	Sur place	À l'extérieur
Qui organise ?	L'équipe du CHSLD	Résident / la famille
Combien ?	Jusqu'à 1 000 \$/an	Selon le revenu
Urgences ?	Non (planifié)	Selon le dentiste